



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Europe**

Rapport de la troisième  
réunion  
du Groupe de travail  
européen  
environnement et santé  
(EHTF)

Bruxelles (Belgique)  
10 et 11 décembre 2013



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Europe**

# Rapport de la troisième réunion du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF)

**Bruxelles (Belgique)**

**10 et 11 décembre 2013**

## RÉSUMÉ

Le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) a tenu sa troisième réunion en décembre 2013 à Bruxelles (Belgique). Cette réunion avait pour objectifs d'examiner les questions statutaires et de gouvernance, d'analyser les progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme, de discuter des préparatifs de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF, prévue en 2014, et de lancer les débats sur les thèmes et priorités susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui aura lieu en 2016. L'EHTF a décidé de créer le Groupe de travail sur la santé face au changement climatique (HIC) en tant qu'organe subsidiaire du processus européen Environnement et santé, et en tant que groupe de travail spécial chargé de faciliter la communication entre l'EHTF et le Conseil ministériel européen de l'environnement et la santé (CMES) et d'aider aux préparatifs de la prochaine réunion d'évaluation à mi-parcours. Les progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris dans la Déclaration de Parme ont été accueillis avec satisfaction et il a été convenu que la priorité devait être donnée aux objectifs assortis d'échéances contenus dans ladite Déclaration. Il a également été convenu de créer un comité de rédaction chargé d'aider à l'élaboration du rapport destiné à la réunion d'évaluation à mi-parcours. Enfin, les participants ont été invités à réfléchir aux thèmes et à la structure pouvant être retenus pour la prochaine Conférence ministérielle.

### Mots clés

ENVIRONMENTAL HEALTH  
ENVIRONMENTAL POLICY – trends  
CONGRESSES  
EUROPE

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications  
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe  
UN City, Marmorvej 51  
DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (<http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French>).

### © Organisation mondiale de la santé 2013

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises ou de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

## TABLE DES MATIÈRES

*page*

Introduction.....	1
Ouverture et adoption de l'ordre du jour et du programme .....	1
Point 1. Questions statutaires .....	2
a) Élection d'un coprésident représentant le secteur de la santé pour la période comprise entre les troisième et quatrième réunions de l'EHTF .....	2
b) Élection d'un coprésident représentant le secteur de l'environnement pour la période comprise entre les quatrième et cinquième réunions de l'EHTF.....	2
c) Création d'un groupe de travail permanent chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC).....	2
Point 2. Examen des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014) .....	3
a) Examen de la mise en œuvre des engagements pris à Parme et améliorations possibles.....	3
b) Plan de communication du processus européen Environnement et santé .....	4
c) Définition des tâches prioritaires d'ici à la réunion d'évaluation à mi-parcours et à la Sixième Conférence ministérielle.....	5
d) Adoption d'un plan de travail intersessions pour l'EHTF d'ici à l'évaluation à mi-parcours de fin 2014 et débat sur les réalisations attendues d'ici à la Sixième Conférence ministérielle de 2016.....	5
Point 3. Préparation de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014.....	6
a) Date et lieu de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF .....	6
b) Examen de l'ordre du jour de la réunion d'évaluation à mi-parcours.....	6
c) Débat sur l'avant-projet de rapport d'évaluation à mi-parcours et accord définitif sur l'établissement du rapport et les indicateurs .....	6
Point 4. Examen des aspects relatifs à la gouvernance .....	7
a) Analyse des rôles respectifs de l'EHTF et du CMES et des relations entre ces deux organes .....	7
b) Simplification des tâches techniques et des tâches relatives à la gouvernance du processus européen Environnement et santé.....	8
c) Solutions possibles pour assurer la pérennité financière du processus européen Environnement et santé .....	8
d) Renforcement des possibilités de partenariats stratégiques .....	8
Point 5. Premières discussions sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle de 2016 et sur les relations entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et les cadres politiques en matière de développement durable.....	9

Point 6. Questions diverses et clôture de la réunion.....	11
Annexe 1. Objet de la réunion.....	12
Annexe 2. Programme de travail.....	13
Annexe 3. Principales conclusions de la réunion.....	16
Annexe 4. Liste des participants.....	19
Annexe 5. Principaux documents adoptés par l'EHTF.....	32
1. Mandat du HIC.....	32
2. Mandat du Groupe de travail spécial de l'EHTF.....	34

## Introduction

1. Le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) a tenu sa troisième réunion à Bruxelles (Belgique) les 10 et 11 décembre 2013, à l'aimable invitation du gouvernement de la Belgique. La réunion s'est déroulée en présence de représentants de 34 États membres et de plusieurs autres partenaires. (L'objet de la réunion est présenté à l'annexe 1, le programme de travail à l'annexe 2, les principales conclusions à l'annexe 3, et la liste des participants à l'annexe 4.)

## Ouverture et adoption de l'ordre du jour et du programme

2. Le docteur Dirk Cuypers, président du Conseil d'administration du Service public fédéral belge Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement, ouvre la réunion. Dans son allocution, il déclare que, compte tenu des défis croissants en matière d'environnement, il est primordial de modifier les modes de vie de la population et le rapport de celle-ci à l'environnement afin de protéger la santé humaine. L'EHTF a un rôle important à jouer à cet égard. La Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé (ou Déclaration de Parme) a représenté une initiative audacieuse et il rappelle qu'elle contenait plusieurs objectifs assortis d'échéances. La réunion actuelle sera l'occasion de mettre au point les prochaines étapes nécessaires pour atteindre ces objectifs et de réfléchir aux thèmes pouvant être retenus pour la Sixième Conférence ministérielle de 2016. En Belgique, les ministères de la Santé et de l'Environnement ont étroitement coopéré, en posant des jalons pour mettre en place des programmes communs dans des domaines tels que la pollution atmosphérique et ses conséquences sur la santé. De fait, la troisième réunion de l'EHTF commémore le dixième anniversaire du processus belge Environnement et santé.

3. Le docteur Srdan Matic, coordinateur, Environnement et santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, souhaite la bienvenue aux participants et remercie le pays hôte au nom de l'OMS. Le docteur Maria Neira, directeur de la santé publique et de l'environnement au siège de l'OMS, reconnaît que le principal défi à relever est de maintenir la question de l'environnement et de la santé au premier plan des préoccupations politiques. Rappelant la signature de la Convention de Minamata sur le mercure en octobre 2013, qui intervient 50 ans après l'apparition des premiers cas de maladies liées au mercure, elle insiste sur le fait qu'il est primordial que les autres accords internationaux portant sur des problèmes similaires, tels que la pollution atmosphérique, soient conclus dans des délais moins longs. Par ailleurs, les États membres doivent absolument mettre en pratique la démarche qui consiste à intégrer les aspects liés à la santé dans toutes les politiques, grâce à une étroite collaboration entre les ministères de la Santé et les autres ministères, par exemple ceux chargés de l'énergie, de l'industrie, de l'urbanisme et des finances. Enfin, la santé doit occuper une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable (ODD).

4. Le président de l'EHTF, M. Alexander Nies, du ministère allemand de l'Environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, se dit préoccupé par le nombre d'États membres représentés à la réunion, qui suffit tout juste à atteindre le quorum. L'EHTF devrait étudier les moyens d'encourager tous les États membres à se mobiliser pour ces réunions et de faciliter leur participation. L'ordre du jour, le programme de travail et le rapport sur la deuxième réunion (extraordinaire) sont ensuite adoptés.

## **Point 1. Questions statutaires**

- a) Élection d'un coprésident représentant le secteur de la santé pour la période comprise entre les troisième et quatrième réunions de l'EHTF**
- b) Élection d'un coprésident représentant le secteur de l'environnement pour la période comprise entre les quatrième et cinquième réunions de l'EHTF**

5. Le président explique que l'EHTF doit élire deux nouveaux coprésidents (l'un représentant le secteur de la santé, et l'autre, celui de l'environnement), qui occuperont les fonctions de président au cours des prochaines années. Comme lui-même représente le secteur de l'environnement, le coprésident en 2014, qui sera président en 2015, sera issu du secteur de la santé, alors que le coprésident pour 2015, qui deviendra président en 2016, devra être issu du secteur de l'environnement. Il est proposé que M. Thor Erik Lindgren (Norvège) soit le coprésident « santé », et M. Robert Thaler (Autriche) le prochain coprésident « environnement ». Aucune objection n'est formulée et les deux coprésidents sont dûment élus, M. Thor Erik Lindgren occupant les fonctions de coprésident dès l'actuelle réunion.

- c) Création d'un groupe de travail permanent chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC)**

6. Suite à l'exposé de Mme Louise Newport (Royaume-Uni), coprésidente du groupe de travail chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC), l'EHTF décide de créer officiellement ce groupe en tant qu'organe subsidiaire de l'EHP, coprésidé par Mme Newport et Mme Jutta Litvinovich (Allemagne). Mme Newport explique que l'objectif du groupe est d'aider les États membres à protéger la santé de leurs citoyens contre les effets du changement climatique en facilitant le dialogue, l'échange de données d'expérience et la communication sur les questions liées au changement climatique et à la santé. L'OMS conçoit actuellement une plateforme en ligne, en collaboration avec d'autres acteurs concernés. Les principales priorités du Groupe de travail sur le changement climatique et la santé seront d'accroître sa visibilité, d'établir des relations étroites avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et de mettre en avant la question du changement climatique lors de la prochaine réunion du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES). Les thèmes sur lesquels il se penchera seront les nouvelles menaces, les systèmes de santé plus respectueux de l'environnement et les systèmes d'alerte rapide et de surveillance. L'exposé présenté par la coprésidente est suivi d'un débat entre les membres de l'EHTF, et le projet de mandat est confié à un comité de rédaction qui est prié de rendre compte des commentaires et suggestions dans la version finale de ce projet. Plus tard, les participants à la réunion examineront et adopteront, avec les modifications demandées, le mandat du Groupe de travail sur le changement climatique et la santé (HIC) présenté dans le document EURO/EHTF3/6. Un participant souligne que le HIC devrait jouer un rôle catalyseur en aidant les États membres à mettre en application les engagements pris à Parme, tandis que la mise en œuvre des engagements relèverait de la responsabilité des États eux-mêmes. Il est également décidé, sous réserve de l'accord du groupe de travail lui-même, que le groupe s'appellera désormais Groupe de travail sur la santé face au changement climatique (HIC).

## **Point 2. Examen des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014)**

### **a) Examen de la mise en œuvre des engagements pris à Parme et améliorations possibles**

7. Le président rappelle que, pendant les réunions consacrées à la préparation de l'actuelle réunion, des participants se sont dits préoccupés par la durée entre les réunions de l'EHTF, due en grande partie à des ressources limitées, et il encourage donc les États membres à se porter volontaires pour accueillir les futures réunions. Lors de ces réunions préparatoires, il a également été suggéré d'établir une feuille de route claire pour 2016 et de donner la priorité aux engagements assortis d'échéances pris dans la Déclaration de Parme. Afin de faciliter ce processus, on a évoqué la possibilité qu'un pays ou qu'un partenaire joue un rôle moteur, afin de réduire la charge de travail de l'OMS et de faire en sorte que les États membres et les parties prenantes aient davantage le sentiment d'être intégrés au processus. L'accent a également été mis sur la nécessité de disposer de ressources financières suffisantes, à l'OMS comme dans les États membres ; l'une des méthodes possibles face à ce problème était d'intégrer pleinement le processus européen Environnement et santé dans les travaux des organismes financiers internationaux, notamment en ce qui concerne les ressources nécessaires à la mise en œuvre de programmes dans les États membres. Il a par ailleurs été constaté qu'il restait encore beaucoup à faire pour accroître la visibilité du processus.

8. Présentant le point de l'ordre du jour examiné, le docteur Srdan Matic déclare que le secrétariat a fait rapport sur le processus européen Environnement et santé et sur les progrès accomplis au regard de la mise en application des engagements pris à Parme, lors de la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Il attire l'attention sur le rapport en question, contenu dans le document EURO/EHTF/7, et sur le document de référence également présenté au Comité régional (document EURO/EHTF/8). Le rapport, qui contenait un certain nombre de propositions orientant les travaux du processus européen Environnement et santé jusqu'en 2016, a été accueilli favorablement et approuvé par le Comité régional et par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU.

9. Le docteur Elizabet Paunovic, chef du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS de Bonn, résume les activités menées par le secrétariat pour apporter un soutien aux États membres dans la concrétisation des engagements pris à Parme et le suivi de leur mise en œuvre. Ces activités comprennent l'élaboration d'outils destinés à aider les États membres à recueillir des données, ainsi que la rédaction de rapports de référence et la création de réseaux facilitant l'échange de données et d'expériences. Passant aux buts prioritaires régionaux figurant dans la Déclaration de Parme, Mme Paunovic attire l'attention sur les progrès accomplis en la matière, par exemple la décision prise par la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé de mettre l'accent sur l'eau et l'assainissement dans les établissements scolaires, ou les nouveaux outils et projets mis en place dans des domaines tels que les transports et la santé, la qualité de l'air, la sécurité chimique et le changement climatique.

10. Les participants se félicitent des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme et du travail accompli par l'OMS en ce sens. Toutefois, il est souligné que d'ici à 2016, la mise en œuvre de ces engagements au niveau local doit être renforcée ; un participant estime par ailleurs qu'il faut davantage d'échanges et de recommandations à ce niveau. De l'avis général, parmi les engagements pris à Parme, ceux assortis d'échéances doivent faire l'objet d'une attention particulière. Plusieurs orateurs mettent en avant le manque de ressources humaines et financières auquel sont confrontés les petits pays, et il est suggéré que le processus européen Environnement et santé intervienne davantage pour conseiller les pays sur les moyens d'obtenir des financements. Lors du débat sur la valeur ajoutée qu'apporte le processus et sur le créneau qu'il peut occuper, les réactions des États membres sont mitigées. Pour autant, les participants reconnaissent globalement que le processus est utile et



mobilisateur, en particulier pour les pays qui ne sont pas dotés de politiques solides en matière d'environnement et de santé, car il encourage et favorise le dialogue et la coopération entre les ministères et facilite l'élaboration de plans d'action nationaux. Il est néanmoins admis qu'il est souvent difficile de déterminer et de formuler clairement l'incidence précise du processus européen Environnement et santé et qu'il faut accroître sa visibilité. Il est également très important de souligner qu'il ne suffira pas de vouloir mettre en œuvre les engagements pris à Parme de manière uniforme dans tous les pays, chacun d'entre eux connaissant une situation différente. Des réunions sous-régionales pourront s'avérer utiles pour analyser différentes méthodes. Un participant ajoute en outre qu'il convient d'encourager les représentants du secteur de l'environnement à participer plus activement aux réunions de l'EHTF, car les représentants du secteur de la santé y sont souvent plus nombreux.

11. Le docteur Matic, prenant acte des observations formulées par les participants, déclare que des mesures plus importantes sont nécessaires pour atteindre les objectifs assortis d'échéances contenus dans la Déclaration de Parme, notamment ceux concernant l'élimination des maladies liées à l'amiante et la mise en place d'un environnement sans fumée pour les enfants ; il reste d'importantes difficultés à résoudre si l'on veut atteindre ces objectifs. L'OMS s'efforce d'avoir plus de poids dans ce domaine, mais les États membres doivent eux aussi prendre des mesures. Certaines problématiques, telles que l'eau et l'assainissement, exigent une action concertée au niveau national, mais d'autres, telles que la qualité de l'air, requièrent la coopération et la collaboration de tous les pays. Le processus européen Environnement et santé est un processus unique ; il n'en existe aucun autre semblable dans les autres régions avec un tel niveau de gouvernance intersectorielle officielle, et sans lui, l'OMS ne serait probablement pas aussi active sur la question de l'environnement et la santé.

## **b) Plan de communication du processus européen Environnement et santé**

12. Mme Cristiana Salvi, chargée de communication, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, s'exprime au nom du groupe de travail sur la communication et présente la stratégie de communication sur le processus européen Environnement et santé conçue par le secrétariat à la demande du CMES, qui l'a déjà approuvée. Cette stratégie repose sur plusieurs grands axes, à savoir le positionnement, les activités de terrain et les partenariats, et c'est le groupe de travail sur la communication qui l'orientera. Il existe plusieurs défis à relever, concernant par exemple les méthodes à employer pour communiquer et attirer l'attention sur les expériences positives concernant le processus, dans la mesure où les expériences négatives retiennent souvent davantage l'intérêt des médias. De plus, le processus européen Environnement et santé repose sur le volontariat et il est concurrencé en termes de visibilité et d'intérêt par les processus relatifs à d'autres questions ; on constate également une insuffisance de données récentes sur la charge de morbidité liée à l'environnement, qui sont importantes si l'on veut attirer l'attention des médias, du public et des responsables politiques. Il est donc difficile de faire en sorte que ce processus figure au premier plan des préoccupations des gouvernements. Face à ces défis, il est nécessaire de cultiver une image de marque, afin de rendre le processus, ses produits et ses réalisations plus visibles et plus reconnaissables, et de communiquer sur les thèmes prioritaires communs que sont la qualité de l'air, les produits chimiques ou l'eau. Par ailleurs, il serait utile de concevoir un ensemble de supports de communication destiné aux points focaux nationaux, aux responsables politiques et au groupe de travail, de rassembler des témoignages positifs et de donner accès à des informations à jour et utiles via une plateforme Web. Les réseaux sociaux constituent un outil efficace et il convient de les exploiter au maximum ; on peut également constituer une banque de vidéos et de photos, informer les responsables politiques de premier plan, veiller à ce que les objectifs du processus figurent à l'ordre du jour des réunions nationales et régionales, et désigner des défenseurs ou des ambassadeurs du processus. Il est toutefois important de noter que, pour mettre en œuvre ces activités et élaborer des ensembles de supports de communication dans les meilleures conditions, davantage de ressources sont nécessaires et que, ces ressources étant actuellement limitées, l'ordre de priorité des activités doit être minutieusement établi.

13. Les participants accueillent favorablement la stratégie de communication et soulignent qu'il est important que tous les membres de l'EHTF y apportent leur contribution et qu'ils aient le sentiment d'en

être partie prenante, à l'instar du CMES. Certains participants s'inquiètent du fait que l'annexe du document de la stratégie de communication contient des messages négatifs à propos de l'environnement, alors que l'on a indiqué qu'il fallait insister sur les expériences positives. Toutefois, il est aussi précisé que l'existence du processus européen Environnement et santé n'intéresse pas le grand public, mais qu'il est important de sensibiliser celui-ci au lien entre la santé et l'environnement. S'agissant de la plateforme d'information sur le Web, il serait également important de permettre aux États membres de confronter leurs expériences.

14. Le docteur Neira suggère, comme moyen de faire passer des messages positifs, de mettre l'accent sur l'amélioration de la situation sanitaire que pourraient produire des politiques environnementales judicieuses, ce qui encouragerait l'utilisation d'arguments relatifs à la santé lors de l'élaboration des politiques environnementales. Les messages positifs sont importants pour les responsables politiques, alors que les messages négatifs pourraient être utilisés pour attirer l'attention des médias. Répondant à une question sur le fait de se sentir partie prenante à la stratégie de communication, le docteur Matic explique que cette stratégie concerne le processus européen Environnement et santé dans son ensemble, et non pas uniquement le CMES, et que le mandat du groupe de travail sur la communication sera modifié de façon à préciser ce point. L'OMS dispose de ressources humaines limitées pour la communication sur les questions d'environnement et de santé, mais elle s'emploie à résoudre ce problème grâce au recrutement de personnel à temps partiel. Pour autant, il ne s'agit pas là d'une solution à long terme. Mme Salvi ajoute qu'elle espère qu'un nombre plus important d'États membres, en particulier ceux de l'est de la Région, proposeront à des points focaux de rejoindre le groupe de travail sur la communication, dans la mesure où ces pays connaissent des problèmes particuliers auxquels il est nécessaire de remédier.

**c) Définition des tâches prioritaires d'ici à la réunion d'évaluation à mi-parcours et à la Sixième Conférence ministérielle**

**d) Adoption d'un plan de travail intersessions pour l'EHTF d'ici à l'évaluation à mi-parcours de fin 2014 et débat sur les réalisations attendues d'ici à la Sixième Conférence ministérielle de 2016**

15. Mme Francesca Racioppi, conseillère principale en politiques et programmes, Gouvernance et partenariats multisectoriels, Environnement et santé, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, présente le plan de travail intersessions qui, souligne-t-elle, est un document vivant, qui doit être régulièrement actualisé ; toute contribution ou suggestion serait appréciée. Le plan de travail ne porte pas uniquement sur les activités qui seront menées par le secrétariat, mais il tient compte également du travail réalisé par les États membres et les parties prenantes et facilitera la coopération avec les processus concernés. Les domaines abordés dans le plan de travail ont été retenus par les membres lors des réunions organisées en prévision de l'actuelle réunion, et comprennent les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours, les travaux techniques liés aux objectifs assortis d'échéances fixés dans la Déclaration de Parme, l'accroissement de la visibilité du processus européen Environnement et santé au niveau national et le suivi des activités du Groupe de travail européen sur la santé face au changement climatique (HIC).

16. Plusieurs participants attirent l'attention sur les manifestations qui auront lieu prochainement dans leurs pays et qui pourraient figurer dans le plan de travail intersessions. Le président, précisant que ce plan de travail sera mis à jour en fonction des décisions prises lors de l'actuelle réunion, fait observer qu'il est établi par ordre chronologique. Il serait bon de pouvoir l'organiser également par activités. Répondant à une question relative à la coopération avec les organismes financiers internationaux, Mme Racioppi explique que les consultations sur les possibilités de partenariats avec ces organismes ont déjà commencé au CMES ; le secrétariat prévoit de continuer de collaborer avec les États membres afin de déterminer quels organismes pourraient être des partenaires viables. De nombreux participants soulignent par ailleurs qu'il est important d'établir des partenariats avec les processus et organisations concernés et de les favoriser.

### **Point 3. Préparation de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014**

#### **a) Date et lieu de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF**

17. L'EHTF se réjouit de la généreuse proposition faite par la représentante d'Israël d'accueillir la réunion d'évaluation à mi-parcours et l'en remercie. Le secrétariat suggère que la réunion ait lieu à la mi-novembre 2014, mais la date exacte fera l'objet de plus amples discussions avec le pays hôte.

18. Par ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que, si des réunions de préparation à la réunion d'évaluation à mi-parcours sont organisées, il faudrait faire en sorte que les États membres et les parties prenantes y participent en même temps, plutôt que d'organiser des réunions séparées pour chaque groupe, comme cela a été le cas pour la préparation de l'actuelle réunion. Des réunions de préparation au niveau sous-régional pourraient également être envisagées.

#### **b) Examen de l'ordre du jour de la réunion d'évaluation à mi-parcours**

19. S'agissant de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'évaluation à mi-parcours, le président fait observer que la réunion sera la dernière occasion, avant la Sixième Conférence ministérielle de 2016, de lancer un appel en faveur de mesures concernant les engagements assortis d'échéances pris à Parme ; il sera donc utile de consacrer spécialement un point de l'ordre du jour à cette question. Des éclaircissements sont également demandés au sujet du document sur les conclusions de la réunion d'évaluation à mi-parcours. Le docteur Matic répond que, lors de précédentes réunions similaires, il n'y a pas eu de texte négocié, mais un résumé des principaux points de décision. Plusieurs participants indiquent aussi qu'ils préféreraient que les débats sur les aspects importants des engagements pris à Parme soient au cœur des séances plénières de la réunion d'évaluation à mi-parcours, plutôt que d'avoir lieu dans le cadre de réunions parallèles ou en marge de la manifestation. Ces dernières seront plus adaptées à d'autres questions importantes, mais moins essentielles.

#### **c) Débat sur l'avant-projet de rapport d'évaluation à mi-parcours et accord définitif sur l'établissement du rapport et les indicateurs**

20. Le docteur Marco Martuzzi, chef de programme, Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, Bonn, expose dans leurs grandes lignes les buts du rapport d'évaluation à mi-parcours, qui sont de faire la synthèse des progrès accomplis sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme, de mettre l'accent sur les questions essentielles, de promouvoir les activités liées à l'environnement et à la santé dans la Région et de mieux faire connaître le processus européen Environnement et santé. Ce rapport sera réalisé de telle manière que la communication des données occasionne le moins de travail possible aux États membres. Le docteur Martuzzi suggère que le rapport soit axé sur trois domaines principaux : politiques et institutions ; expositions et conséquences ; et activités, projets et problèmes émergents. Il devrait également comprendre une partie sur les conclusions et les prochaines étapes, répertoriant les problèmes émergents et faisant le point sur les événements récents. Il a également été suggéré de préparer un résumé à l'intention des médias. Le docteur Martuzzi propose que l'on mette en place un petit comité de rédaction, composé à la fois de représentants des États membres et des parties prenantes, qui serait chargé d'aider à la conception et à la réalisation du rapport. Les délais de réalisation et d'examen du rapport seront relativement serrés, car il est important de prévoir suffisamment de temps pour la rédaction des différentes parties et leur révision par les membres de l'EHTF.

21. La création d'un comité chargé de la rédaction du rapport d'évaluation à mi-parcours est largement soutenue. Les représentants de l'Allemagne, de l'Estonie, de l'Italie, de la Slovénie, du PNUD, de l'Ecoforum et de l'Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL) font part de leur souhait de

participer à ce groupe et la Commission européenne précise qu'elle pourra fournir des textes sur les aspects relatifs à la recherche afin qu'ils figurent dans le rapport. L'idée d'ajouter un résumé destiné aux médias et aux responsables politiques est accueillie favorablement par de nombreux orateurs, et l'on considère que la partie du rapport consacrée aux conclusions et aux prochaines étapes doit absolument énoncer clairement les échéances importantes à respecter, les résultats à obtenir et les acteurs concernés. Plusieurs participants recommandent par ailleurs d'élargir l'objet du rapport à des sujets tels que les perturbateurs endocriniens, l'amiante et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC). Des participants expriment leur préoccupation quant aux délais de réalisation et d'examen du rapport ; ils s'inquiètent en particulier du fait qu'il est prévu de soumettre le projet de rapport pour examen aux États membres dans le courant du mois d'août, pendant lequel de nombreuses personnes prennent des congés, ce qui pourrait poser des problèmes aux petits États.

22. Le docteur Martuzzi leur répond que le questionnaire sur la politique à mener destiné aux États membres sera diffusé début 2014 et devra être renvoyé en temps voulu pour pouvoir être analysé au printemps 2014. L'examen prévu en août 2014 sera le second, car les observations des États membres sur la première version du document auront déjà été prises en compte ; les différents ministères ne seront donc pas autant sollicités que pour le premier examen, prévu en juillet 2014. Il est possible d'avancer le premier examen au moins de juin, mais pas avant. Le docteur Matic ajoute que l'on peut organiser une réunion consacrée à la préparation de la réunion d'évaluation à mi-parcours avant d'établir la version finale du rapport, afin de permettre aux États membres de formuler des observations supplémentaires. Il ajoute en outre que le comité de rédaction devra rédiger un compte rendu précis des progrès accomplis sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme, de sorte qu'aussi bien les personnes peu familiarisées avec ce sujet que les spécialistes aient une vision claire de la situation.

## **Point 4. Examen des aspects relatifs à la gouvernance**

### **a) Analyse des rôles respectifs de l'EHTF et du CMES et des relations entre ces deux organes**

23. Le docteur Matic explique que des précisions ont été demandées en ce qui concerne les rôles et responsabilités respectifs de l'EHTF et du CMES ; le secrétariat a élaboré un document sur cette question, qui a été examiné par plusieurs États membres s'étant portés volontaires pour accomplir cette tâche. Les mécanismes institutionnels ont été établis jusqu'en 2016 et toute modification apportée avant cette date devra être approuvée à la fois par le Comité régional pour l'Europe et par le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU. Il n'est pas toujours facile de parvenir à un consensus entre ces organes, comme l'ont montré les discussions sur la modification du calendrier des élections et sur la durée du mandat des membres du CMES. Toutefois, un débat s'impose sur l'éventuelle nécessité de revoir les actuels mécanismes institutionnels après 2016, en fonction de l'expérience acquise depuis la Conférence de Parme. Le document soulève deux grandes questions : la nécessité d'une véritable mobilisation des États membres et des parties prenantes en faveur du processus européen Environnement et santé, et la nécessité d'une cohérence au sein de ce processus complexe qui rassemble des secteurs et pays très divers aux approches politiques différentes.

24. Les participants accueillent favorablement le document établi par le secrétariat (document EURO/EHTF3/13) et constatent que le CMES a pour atout de compter des ministres parmi ses membres et de contribuer ainsi utilement à accroître la visibilité du processus en dehors du processus de Parme. Il est néanmoins important de souligner que les États membres ne sont pas tous représentés au CMES. De l'avis général, une répartition claire du travail entre le CMES et l'EHTF est essentielle, et les activités de chacun des groupes doivent former un tout cohérent. Il est suggéré de créer un bureau ou un « groupe des amis du président » pour que l'EHTF puisse travailler plus facilement et instaurer des relations suivies avec le CMES. Les participants s'accordent sur le fait que les deux groupes doivent communiquer régulièrement, notamment sur les résultats de leurs réunions respectives, et que l'EHTF doit être en mesure d'attirer l'attention du CMES sur certaines questions et de l'encourager à les étudier.

25. L'EHTF accepte de mettre en place un groupe de travail spécial chargé d'aider le président et les coprésidents à préparer la réunion d'évaluation à mi-parcours, y compris à examiner l'ordre du jour provisoire de cette réunion, et de faciliter la collaboration avec le CMES. Les États membres et parties prenantes suivants déclarent souhaiter faire partie de ce groupe : Allemagne, Arménie, Autriche, Croatie, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Tadjikistan, Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement (CRE), PNUE, Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (EEHYC), Ecoforum et HEAL. La composition finale du groupe de travail spécial sera établie en temps utile, sachant qu'elle devra favoriser la diversité de la représentation et que la taille du groupe devra être compatible avec une organisation efficace du travail.

26. Le docteur Matic déclare que le principe d'une communication rapide des résultats des débats du CMES a déjà été mis en pratique, et que des résumés ont été adressés à l'ensemble des États membres et des parties prenantes peu après les deux précédentes réunions du Conseil. Il reconnaît qu'il est nécessaire de publier des résumés sur les résultats des autres réunions importantes ; or, le secrétariat manque des ressources humaines requises pour effectuer cette tâche à chaque réunion technique qu'il organise. L'OMS s'emploie à accroître le nombre de participants à l'EHTF et a obtenu de bons résultats sur ce plan, notamment la désignation de points focaux pour le Groupe de travail européen sur la santé face au changement climatique (HIC) et pour le groupe de travail spécial, et la participation de nombreux États membres et parties prenantes aux réunions de préparation de l'actuelle réunion.

## **b) Simplification des tâches techniques et des tâches relatives à la gouvernance du processus européen Environnement et santé**

27. Ce point de l'ordre du jour a été abordé à l'occasion du débat sur le plan de travail intersessions (point 2.d) de l'ordre du jour).

## **c) Solutions possibles pour assurer la pérennité financière du processus européen Environnement et santé**

28. L'EHTF prend note de l'exposé présenté par le docteur Matic sur le financement durable du processus européen Environnement et santé, notamment en ce qui concerne le déficit budgétaire de 15 % en 2012-2013 et le déficit de financement compris entre 9,5 et 11,2 millions de dollars US prévu pour 2014-2015. Il n'est pas inhabituel qu'il existe un déficit de financement au début d'un exercice biennal et que des crédits soient ensuite obtenus avant la fin de la période concernée. Toutefois, une telle situation rend difficile l'établissement d'un plan de travail. Le coprésident déclare que le dialogue sur le financement est efficace pour remédier aux manques de ressources. L'EHTF accueille également avec intérêt un exposé présenté par la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement concernant ses activités.

## **d) Renforcement des possibilités de partenariats stratégiques**

29. Passant à la question des partenariats stratégiques, le président déclare qu'il a été dit à plusieurs reprises que le processus européen Environnement et santé devrait être plus actif dans ce domaine, d'autant que des contacts pourraient être pris avec de nombreux programmes, processus, institutions et conventions. Il est particulièrement important de se mobiliser pour que les questions d'environnement et de santé soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Le docteur Neira explique qu'elle est point focal de l'OMS pour le groupe d'appui technique créé dans le but de soutenir les activités du Groupe de travail ouvert des Nations Unies (GTO) sur les objectifs de développement durable (ODD) ; elle participe activement aux débats afin de mieux faire connaître les indicateurs relatifs à la santé qui pourraient être utilisés dans d'autres domaines tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, et les villes durables.

30. Les participants suggèrent d'autres partenaires potentiels, dont les processus et réseaux sous-régionaux, le Conseil de l'Europe, la Banque européenne d'investissement, la CCNUCC et l'Organisation

météorologique mondiale. De plus, il est important que le processus européen Environnement et santé s'investisse fortement dans la définition des priorités en matière de recherche, et que les représentants du processus puissent participer aux prochaines réunions du GTO. Le processus Santé 2020 sera également un partenaire essentiel. Plusieurs participants se déclarent prêts à aider le secrétariat à élaborer un document sur les possibilités de partenariats. La représentante de l'Ecoforum ajoute que son organisation participe activement aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et qu'elle peut communiquer des informations sur le processus européen Environnement et santé et sur les questions d'environnement et de santé lors de ces délibérations.

31. Le docteur Matic fait remarquer que le plan de travail intersessions prévoit plusieurs mesures concrètes à appliquer pour établir de nouveaux partenariats. Toutefois, il est également important de faire en sorte que les parties prenantes existantes s'investissent pleinement, par exemple en incluant leurs activités dans ce plan de travail. Le docteur Matic encourage par ailleurs les États membres, en particulier ceux de l'Union européenne, à mener une action d'information sur le processus et les questions d'environnement et de santé lorsqu'ils assurent la présidence de l'Union. L'un des moyens d'œuvrer en faveur de l'établissement de partenariats consiste à proposer l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CMES. Le président suggère que les États membres ou les parties prenantes se portent volontaires pour prendre la direction des opérations concernant tel ou tel partenariat potentiel, et rédigent une courte note d'information sur la façon dont ce partenariat pourrait être mis en place. Procéder ainsi permettrait de progresser.

32. Il est convenu que le secrétariat, en collaboration avec le président, le groupe de travail spécial et d'autres volontaires, rédigera un document de travail sur les partenariats potentiels, qui servira de base aux débats sur la question prévus lors de la prochaine réunion du CMES. L'EHTF se félicite par ailleurs que le PNUE soit disposé à élaborer une note de réflexion sur les partenariats en rapport avec le processus européen Environnement et santé, et que l'Autriche soit prête à faire part de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE).

## **Point 5. Premières discussions sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle de 2016 et sur les relations entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et les cadres politiques en matière de développement durable**

33. Le docteur Matic présente un bref exposé sur la politique Santé 2020, en décrivant ses grandes lignes et ses principes de base, notamment ses objectifs stratégiques et son dispositif de mise en œuvre, et en décrivant ses liens étroits avec le processus européen Environnement et santé, modèle concret de la gouvernance intersectorielle et de la « santé dans toutes les politiques » qu'elle préconise.

34. Le docteur Bettina Menne, chef de programme, Changement climatique, développement durable et services de santé écologiques, Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, évoque les cadres politiques existants en matière de développement durable, en attirant l'attention sur les thèmes qui seront abordés lors des réunions de janvier et de février du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. Ce groupe a pris des décisions capitales à propos de l'eau, et des avancées importantes ont été réalisées en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la santé, dans les domaines de l'accroissement de l'espérance de vie en bonne santé et de la définition de la couverture sanitaire universelle. Il ne s'est pas encore penché sur les aspects sanitaires des questions relatives à l'énergie, tels que les effets sur la santé de l'accès à l'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Enfin, des consultations ont eu lieu avec les partenaires concernés, dont le PNUE, l'Ecoforum et le CRE, au cours desquelles l'accent a été mis sur le fait qu'il était indispensable d'agir sans attendre pour que les aspects relatifs à la santé soient pris en compte dans les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. Afin de faciliter cette prise en compte, il a été suggéré

d'organiser une réunion des points focaux pour l'environnement et la santé et pour le développement durable, ainsi que des manifestations en marge de réunions telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le but de sensibiliser aux problèmes liés à l'environnement et la santé.

35. M. Wondwosen Asnake (PNUE), s'exprimant également au nom de la CEE-ONU, explique que le Comité des politiques de l'environnement envisage d'organiser une table ronde avec les coprésidents de l'EHTF et du CMES lors de sa prochaine session. Il étudie en outre les synergies possibles entre la Huitième Conférence ministérielle du Comité et la Sixième Conférence ministérielle du processus européen Environnement et santé, toutes deux prévues en 2016. De plus, la CEE-ONU s'investit activement dans les consultations de haut niveau sur les ODD. Attirant l'attention des participants sur la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de renforcer et de rehausser le rôle du PNUE, notamment à travers la mise en place de l'adhésion universelle du Conseil d'administration, il ajoute que la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (ANUE1) aura lieu en juin 2014 à Nairobi (Kenya), ce qui pourra constituer pour le processus européen Environnement et santé une excellente occasion d'organiser en marge de cette assemblée une rencontre sur les questions d'environnement et de santé. Enfin, il évoque rapidement le document de réflexion du PNUE sur la prise en compte de l'environnement dans les ODD, qui présente une vision et une méthode visant à intégrer autant que possible les trois dimensions du développement durable dans ces objectifs. Il ne devrait pas y avoir un objectif unique dédié à l'environnement ; au contraire, cette question devrait se retrouver dans tous les objectifs, sur la base de données scientifiques fiables et vérifiables.

36. Sur proposition de la représentante du WECF, il est convenu que le président de l'EHTF participera à une manifestation prévue par cette organisation en marge de la prochaine réunion du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui aura lieu à New York début janvier 2014.

37. Les participants reconnaissent que ces mesures doivent absolument être appliquées pour que les questions d'environnement et de santé soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. L'élaboration de sous-objectifs et d'indicateurs facilitera ce processus. Une partie prenante ajoute qu'elle est en train d'organiser une réunion d'information sur les maladies non transmissibles et leur place dans le programme de développement pour l'après-2015 ; il sera important de veiller à ce que l'approche adoptée, quelle qu'elle soit, ne se limite pas aux quatre facteurs de risque classiques (tabagisme, consommation nocive d'alcool, mauvaise alimentation et sédentarité), car ils ne concernent pas l'environnement.

38. Les participants sont ensuite invités à réfléchir aux thèmes pouvant être abordés lors de la Sixième Conférence ministérielle. Les thèmes suivants sont proposés : les sites contaminés et leurs effets sur les enfants, le changement climatique, l'impact des innovations et des nouvelles technologies, les villes/quartiers favorables à la santé (y compris sous l'aspect de l'accessibilité), l'exposition prénatale aux produits chimiques et polluants dangereux, les systèmes d'alerte rapide conçus pour les problèmes émergents, les avantages économiques de l'action et le coût de l'inaction, l'amiante, les déterminants environnementaux des maladies non transmissibles, les expositions à des facteurs environnementaux subies par les groupes vulnérables, les liens entre les expositions à des facteurs environnementaux et les maladies émergentes (allergies, maladies de la reproduction et maladies du système nerveux).

39. Le docteur Matic prend bonne note de ces suggestions, qui sont toutes extrêmement intéressantes, et propose d'articuler la conférence autour de grandes thématiques et de thèmes transversaux. Les grandes thématiques pourraient être l'eau, l'air, les villes et zones urbaines, les produits chimiques, les ressources naturelles et l'énergie, et les déchets. Les thèmes transversaux pourraient être le développement durable et l'économie, le changement climatique, les systèmes de santé, le bien-être, les conséquences sur la santé de différents facteurs et les droits de la personne humaine.

## Point 6. Questions diverses et clôture de la réunion

40. Le représentant de l'Italie fait observer que deux conférences ministérielles sont prévues à la même période en 2016, à savoir celle sur l'environnement et la santé organisée par l'OMS et celle intitulée « Un environnement pour l'Europe » organisée par la CEE-ONU. L'organisation de deux conférences aussi importantes à des dates si rapprochées pose de nombreux problèmes, et il se demande s'il serait possible de n'en organiser qu'une seule afin de permettre l'interaction entre les différents processus, ou tout au moins d'organiser une certaine forme de coopération entre les deux conférences.

41. Les participants reconnaissent que la proposition est intéressante et le secrétariat déclare qu'il aimerait connaître l'opinion des États membres sur la question ; il étudiera la possibilité d'échanger à ce sujet via Internet.

42. Mme Racioppi présente un résumé des principales décisions prises par l'EHTF au cours de la réunion, qui est adopté après quelques propositions de modifications. Le texte de ce résumé se trouve à l'annexe 3 du présent rapport.

43. Le docteur Matic remercie le gouvernement de la Belgique d'avoir accueilli la réunion ainsi que l'ensemble des États membres et des parties prenantes pour leur contribution aux travaux.

44. Le président remercie le gouvernement de la Belgique, les participants et le secrétariat, et prononce la clôture de la réunion.



## **Annexe 1. Objet de la réunion**

La Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui s'est tenue à Parme (Italie) en 2010, a mis en place le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) en tant que principal organe international d'application et de suivi du processus européen Environnement et santé.

La troisième réunion de l'EHTF rassemblera les points focaux officiellement désignés pour ce processus dans les États membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui y participent.

Cette réunion examinera les questions statutaires et de gouvernance concernant le processus, analysera les progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme depuis 2010, discutera des préparatifs de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF, prévue en 2014, et lancera les débats sur les thèmes et priorités pouvant être inscrits à l'ordre du jour de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui aura lieu en 2016.

Les objectifs concrets de la réunion sont les suivants :

- 1) élire les coprésidents, l'un issu du secteur de la santé pour la période comprise entre les troisième et quatrième réunions de l'EHTF, et l'autre issu du secteur de l'environnement, pour la période comprise entre les quatrième et cinquième réunions ;
- 2) créer un groupe de travail permanent chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC) ;
- 3) examiner les possibilités de modification du règlement intérieur de l'EHTF ;
- 4) analyser les progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014), ainsi que les améliorations possibles et les tâches prioritaires d'ici à la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé ;
- 5) adopter un plan de travail intersessions pour l'EHTF ;
- 6) débattre de la préparation, de l'ordre du jour, de la documentation et des résultats souhaités de la réunion d'évaluation à mi-parcours ;
- 7) étudier les aspects liés à la gouvernance du processus européen Environnement et santé, notamment les rôles respectifs de l'EHTF et du CMES ainsi que les relations entre ces deux organes, et les possibilités de renforcement de la mise en œuvre du processus grâce à des partenariats stratégiques, à des initiatives en matière de communication et à un financement plus prévisible et plus pérenne ;
- 8) lancer le débat sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé en 2016 et sur les relations entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et les cadres politiques en matière de développement durable.

## Annexe 2. Programme de travail

### Mardi 10 décembre 2013

**08 h 30-09 h 30**      **Enregistrement**

**09 h 30-10 h 00**      **Ouverture de la réunion**

- Accueil par le président du Groupe de travail, le pays hôte et le secrétariat de l'OMS ; élection du coprésident de l'EHTF (points 1.a et 1.b de l'ordre du jour) ; adoption de l'ordre du jour et du programme

Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :

*EHTF3/1 – Liste de documents*

*EHTF3/2 – Objet de la réunion*

*EHTF3/3 – Ordre du jour provisoire*

*EHTF3/4 – Programme provisoire*

*EHTF3/5 – Liste provisoire des participants*

*Rapport de la deuxième réunion extraordinaire du Groupe de travail européen Environnement et santé, juin 2012*

**10 h 00-11 h 10**      **Examen des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014)**

- Examen de la mise en œuvre des engagements pris à Parme et améliorations possibles (point 2.a de l'ordre du jour) :

Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :

*EHTF3/7 – Rapport du Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé présenté à la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe et à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe*

*EHTF3/8 – Rapport sur le processus européen Environnement et santé (2010-2013) – Document de référence*

*EHTF3/Inf.3 – Résumé des décisions de l'EHTF et état d'avancement de leur mise en œuvre*

**11 h 10-11 h 30**      **Pause**

**11 h 30-12 h 45**      **Examen des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014) (suite)**

- État d'avancement de la mise en œuvre et création d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC) (point 1.c de l'ordre du jour)
- Plan de communication du processus européen Environnement et santé (point 2.b de l'ordre du jour)

Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :

*EHTF3/6 – Projet de mandat du groupe de travail sur la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC)*

*EHTF3/9 – Stratégie de communication du processus européen Environnement et santé*

**12 h 45-14 h 00 Déjeuner**

**14 h 00-15 h 30 Examen des aspects relatifs à la gouvernance**

- Analyse des rôles respectifs de l'EHTF et du CMES et des relations entre ces deux organes (point 4.a de l'ordre du jour)
- Renforcement des possibilités de partenariats stratégiques (point 4.d de l'ordre du jour)
- Simplification des tâches techniques et des tâches relatives à la gouvernance du processus européen Environnement et santé (point 4.b de l'ordre du jour)
- Solutions possibles pour assurer la pérennité financière du processus européen Environnement et santé (point 4.c de l'ordre du jour)

Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :

*EHTF3/13 – Document de réflexion sur les rôles respectifs du Conseil ministériel européen de l'environnement et la santé et du Groupe de travail européen Environnement et santé*

*EHTF3/14 – Pérennité du financement du processus européen Environnement et santé*

**15 h 30-16 h 00 Pause**

**16 h 00-17 h 30 Préparation de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014**

- Date et lieu de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF (point 3.a de l'ordre du jour)
- Examen de l'ordre du jour de la réunion d'évaluation à mi-parcours (point 3.b de l'ordre du jour)
- Débat sur l'avant-projet de rapport d'évaluation à mi-parcours et accord définitif sur l'établissement du rapport (point 3.c de l'ordre du jour)

Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :

*EHTF3/11 – Projet d'ordre du jour de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014*

*EHTF3/12 – Note de réflexion sur l'établissement du rapport d'évaluation à mi-parcours*

**19 h 30 Dîner**

### **Mercredi 11 décembre 2013**

**09 h 30-10 h 45**      **Préparation de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014 (suite)**

- Définition des tâches prioritaires d'ici à la réunion d'évaluation à mi-parcours et à la Sixième Conférence ministérielle (point 2.c de l'ordre du jour)
- Adoption d'un plan de travail intersessions pour l'EHTF d'ici à l'évaluation à mi-parcours de fin 2014 et débat sur les réalisations attendues d'ici à la Sixième Conférence ministérielle de 2016 (point 2.d de l'ordre du jour)

*EHTF3/10 – Projet de programme de travail intersessions de l'EHTF en 2014*

**10 h 45-11 h 15**      **Pause**

**11 h 15-12 h 45**      **Premières discussions sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle de 2016 et sur les relations entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et les cadres politiques en matière de développement durable (point 5 de l'ordre du jour)**

*Documents utiles (disponibles en anglais et en russe) :*

*EHTF3/Inf.4 – Santé 2020 - une stratégie et un cadre politique européens pour le XXI<sup>e</sup> siècle*

*EHTF3/Inf.5 – Le processus européen Environnement et santé dans le programme de développement durable – Document de réflexion*

**12 h 45-13 h 45**      **Déjeuner**

**13 h 45-14 h 30**      **Premières discussions sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle en 2016 et sur les relations entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et les cadres politiques en matière de développement durable (suite)**

**14 h 30-15 h 00**      **Questions diverses et clôture de la réunion (point 6 de l'ordre du jour)**

- Résumé des principaux points de discussion et des mesures décidées d'un commun accord

## **Annexe 3. Principales conclusions de la réunion**

### **L'EHTF :**

#### **Ouverture de la réunion**

1. A adopté l'ordre du jour de la réunion.
2. A adopté le rapport de la deuxième réunion extraordinaire du Groupe de travail, qui s'est tenue aux Pays-Bas en 2012.
3. A élu ses deux coprésidents, M. Thor Erik Lindgren, de la Norvège, représentant le secteur de la santé (qui deviendra président en 2015 après la réunion d'évaluation à mi-parcours), et M. Robert Thaler, de l'Autriche (qui prendra ses fonctions en 2015, après la réunion d'évaluation à mi-parcours et deviendra président en 2016), représentant le secteur de l'environnement.

#### **Examen des progrès réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme (2010-2014)**

4. A discuté des progrès accomplis jusqu'à ce jour, de la valeur ajoutée que représente le processus européen Environnement et santé pour les États membres, et des possibilités de renforcer son importance au niveau national et international ainsi que sa visibilité. En particulier, il est convenu de ce qui suit :
  - a) des progrès considérables ont été réalisés sur la voie de la mise en application des engagements pris à Parme ;
  - b) le processus européen Environnement et santé apporte un soutien à l'élaboration de plans d'action nationaux et stimule la coopération entre les administrations nationales ;
  - c) il est nécessaire de renforcer la mise en œuvre du processus au niveau national, en prenant davantage en considération le niveau local ;
  - d) dans le cadre de la mise en œuvre, la priorité devrait être donnée aux objectifs assortis d'échéances contenus dans la Déclaration de Parme, en particulier ceux qui doivent théoriquement être atteints d'ici 2015 ;
  - e) dans le cadre de la mise en œuvre, il pourra être intéressant d'observer une plus grande souplesse et de moduler les méthodes, afin de tenir compte des priorités et des besoins très différents des 53 États membres. Les réunions sous-régionales pourront être l'occasion d'aborder ces questions.

#### **Création d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé (HIC)**

5. A fait le point sur les activités du groupe de travail chargé de la mise en œuvre du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé.
6. A décidé de la création du Groupe de travail sur la santé face au changement climatique en tant qu'organe subsidiaire du processus européen Environnement et santé, et s'en est félicité.
7. A examiné le projet de mandat et l'a adopté après quelques modifications.
8. A élu Mme Louise Newport, du Royaume-Uni, et Mme Jutta Litvinovich, de l'Allemagne, aux postes de coprésidentes du HIC représentant respectivement les secteurs de la santé et de l'environnement.

#### **Stratégie de communication du processus européen Environnement et santé**

9. A étudié la stratégie de communication et les propositions de mise en œuvre du groupe de travail sur la communication ; s'est félicité des progrès accomplis jusqu'à présent, et a encouragé le groupe de travail à poursuivre ses travaux ; a affirmé clairement que tous les États membres sont parties prenantes à la stratégie de communication.

10. Est convenu de modifier les termes du mandat du groupe de travail sur la communication de manière à indiquer clairement que ce groupe relève du processus Environnement et santé (et non pas du CMES ou de l'EHTF).

### **Examen des aspects relatifs à la gouvernance**

11. A accueilli favorablement le document sur les rôles respectifs de l'EHTF et du CMES et l'a examiné.
12. S'est accordé sur différentes mesures concrètes visant à améliorer la concordance et la synergie entre les travaux de l'EHTF et ceux du CMES, à savoir :
  - a) diffuser en temps utile les résumés des réunions de l'EHTF et du CMES à l'ensemble des États membres et des parties prenantes, afin d'améliorer la circulation des informations ;
  - b) adresser des recommandations au CMES sur certaines questions importantes au regard de la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé, pour lesquelles le CMES pourrait jouer un rôle actif de travail sur le terrain et de sensibilisation ;
  - c) créer au sein de l'EHTF un groupe de travail spécial chargé d'aider le président et les coprésidents à préparer l'évaluation à mi-parcours.
13. A examiné et adopté le projet de mandat du groupe de travail spécial.
14. A pris acte du souhait manifesté par les États membres et les parties prenantes suivants de participer au groupe de travail spécial : Allemagne, Arménie, Autriche, Croatie, Espagne, Estonie, France, Géorgie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Tadjikistan, Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement (CRE), PNUE, Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (EEHYC), Ecoforum et HEAL ; et a décidé de finaliser la composition du groupe de travail spécial en tenant compte du fait que la taille du groupe devra être compatible avec une organisation efficace du travail.
15. A passé en revue plusieurs possibilités d'établir des partenariats stratégiques avec différents processus, et a décidé :
  - a) de proposer d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CMES ;
  - b) de confier au secrétariat – en collaboration avec le président, les coprésidents et le groupe de travail spécial – l'élaboration d'un document sur les partenariats potentiels, qui serve de base aux débats du CMES (avec l'aide aimablement proposée par l'Autriche, le Royaume-Uni, le PNUE et l'Ecoforum).
16. A pris note du rapport du secrétariat sur le financement pérenne du processus européen Environnement et santé, en attirant l'attention sur les problèmes budgétaires pour la période 2014-2015, ainsi que sur la possibilité d'avoir recours au dialogue sur le financement pour combler le manque de ressources.
17. A pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités de la Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (EEHYC).

### **Préparation de la réunion de haut niveau d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF de 2014**

18. A accueilli avec gratitude la proposition d'Israël d'accueillir la réunion d'évaluation à mi-parcours en 2014.
19. A débattu de l'avant-projet de rapport d'évaluation à mi-parcours et de son calendrier de réalisation, et :
  - a) s'est entendu sur la structure générale des activités et sur le rapport ;
  - b) a décidé d'ajouter un résumé afin de faciliter la communication des informations aux responsables politiques et au grand public ;
  - c) a recommandé d'élargir l'objet du rapport à des sujets tels que les perturbateurs endocriniens, l'amiante, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC) et la recherche ; de préciser davantage le but du rapport ; et de mettre en avant les options possibles pour l'avenir.
20. A pris note que les États membres et parties prenantes suivants se sont déclarés prêts à faire partie du comité de rédaction : Allemagne, Estonie, Italie, Slovénie, PNUD, Ecoforum et HEAL. Il a

également pris acte de la proposition de la Commission européenne de fournir des textes sur les aspects relatifs à la recherche.

21. A débattu du projet d'ordre du jour de la réunion d'évaluation à mi-parcours et chargé le groupe de travail spécial de poursuivre son élaboration en collaboration avec le secrétariat, en fonction des observations formulées par l'EHTF.
22. A décidé que, si nécessaire, les États membres et les parties prenantes participeraient aux réunions de préparation de la réunion d'évaluation à mi-parcours. Les travaux pourront se dérouler dans le cadre de réunions sous-régionales, le cas échéant.

### **Adoption d'un plan de travail intersessions pour l'EHTF**

23. A débattu d'un projet de plan de travail intersessions pour l'EHTF, qui sera actualisé en janvier 2014 en fonction des dernières informations disponibles et des décisions prises par l'EHTF.
24. A examiné les possibilités de mise en place de partenariats ; s'est félicité que le PNUE soit disposé à élaborer une note de réflexion sur les partenariats en rapport avec le processus européen Environnement et santé, et que l'Autriche soit prête à faire part de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre du PPE TSE et de l'Ecoforum, afin d'encourager la participation aux débats de l'après Rio.

### **Premières discussions sur les priorités et les thèmes centraux possibles de la Sixième Conférence ministérielle de 2016**

25. A pris acte des exposés présentés par le secrétariat sur les liens entre, d'une part, le processus européen Environnement et santé et, d'autre part, Santé 2020 et le programme de développement durable, complétés par une intervention du PNUE.
26. A décidé de participer à une manifestation organisée par le WECF en marge de la prochaine réunion du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, qui aura lieu à New York début janvier 2014, en étant représenté par son président.
27. A commencé à réfléchir aux thèmes et à la structure pouvant être retenus pour la Conférence ministérielle. Parmi les premières idées figurent les sites contaminés et leurs effets sur les enfants, le changement climatique, l'impact des innovations et des nouvelles technologies, les villes/quartiers favorables à la santé (y compris sous l'aspect de l'accessibilité), l'exposition prénatale à des facteurs environnementaux, les systèmes d'alerte rapide conçus pour les problèmes émergents, les avantages économiques de l'action et le coût de l'inaction, l'amiante, les déterminants environnementaux des maladies non transmissibles, les expositions à des facteurs environnementaux subies par les groupes vulnérables, les liens entre les expositions à des facteurs environnementaux et les maladies émergentes (allergies, maladies de la reproduction et maladies du système nerveux). Le secrétariat a en outre proposé que la conférence s'articule autour de grandes thématiques et de thèmes transversaux. Les grandes thématiques pourraient être l'eau, l'air, les villes et zones urbaines, les produits chimiques, les ressources naturelles et l'énergie, et les déchets. Les thèmes transversaux pourraient être le développement durable et l'économie, le changement climatique, les systèmes de santé, le bien-être, les conséquences sur la santé de différents facteurs et les droits de la personne humaine.

## **Annexe 4. Liste des participants**

### **Albanie**

Eralda Mariani  
Fonctionnaire de la santé publique  
Ministère de la Santé  
Département de la santé publique  
Secteur Hygiène et épidémiologie  
Blv.Bajram Curri, no.1  
22222 Tirana

### **Allemagne**

Alexander Nies  
Directeur général adjoint  
Ministère fédéral de l'Environnement,  
de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn

Hedi Schreiber  
Chef de la division II  
Environnement et santé  
Agence fédérale de l'environnement (UBA)  
Corrensplatz 1  
14195 Berlin

Ute Winkler  
Chef de division  
Ministère fédéral de la Santé  
Friedrichstr. 108  
D-10117 Berlin

Birgit Wolz  
Chef de la division IG II 2  
Ministère fédéral de l'Environnement,  
de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire  
Robert-Schuman-Platz 3  
53175 Bonn

### **Arménie**

Anahit Aleksandryan  
Chef de la Division Politiques en matière de substances dangereuses  
et de déchets  
Ministère de la Protection de la nature de la République d'Arménie  
Governmental Building 3, Republic Square  
Erevan 0010



Nune Bakunts  
Chef de division  
Service d'État de l'inspection de l'hygiène et de la lutte  
contre les épidémies  
Ministère de la Santé  
10 G. Hovsepyan str. Norq-Marash  
0047 Erevan

### **Autriche**

Robert Thaler  
Chef de division  
Ministère fédéral autrichien de l'Agriculture, de l'environnement,  
des eaux et des forêts  
Gestion de l'environnement et de l'eau  
Division des transports, de la mobilité, de l'habitat et du bruit  
Stubenbastei 5  
1010 Vienne

### **Azerbaïdjan**

Emin Garabaghli  
Chef de la Division de la coopération internationale  
Ministère de l'Écologie et des ressources naturelles d'Azerbaïdjan  
100-a Bakhram Aghayev street  
Bakou

### **Belgique**

Francis Brancart  
Directeur de la Politique environnementale  
Direction générale de l'Agriculture, des ressources naturelles  
et de l'environnement  
Ministère de l'Environnement de la Région wallonne  
Avenue Prince de Liège n° 15  
5100 Jambes

Priscilla Declerck  
Experte scientifique en qualité de l'air et santé  
Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement  
Administration de l'environnement de la Région  
de Bruxelles-Capitale (BIM)  
Gulledelle 100  
1200 Bruxelles

Martine Delhaye  
Attachée santé-environnement  
SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire  
et environnement  
Victor Hortaplein 40  
1060 Bruxelles

Alec De Vries  
Direction générale de la santé du ministère  
de la communauté française  
Bld Léopold II,  
44 (Local 4.E.435)  
1080 – Bruxelles

Laurence Nick  
Responsable Santé et environnement  
Ministère de la santé de la Région wallonne  
Rue Gouverneur Bovesse 100  
5100 Jambes

Sophie Lokietek  
Responsable Santé et environnement  
Ministère de la santé de la Région wallonne  
Rue Gouverneur Bovesse 100  
5100 Jambes

Maya Mampaey  
Conseillère en politique  
Gouvernement flamand, Département de l'Environnement,  
de la nature et de l'énergie (LNE)  
Graaf de Ferraris Gebouw Koning AlbertII-Laan 20  
Boîte 8  
1000 Bruxelles

Yvette Meganck  
Chargée de communication  
SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire  
et environnement  
Victor Hortaplein 40  
1060 Bruxelles

Yseult Navez  
Chef du département de la coordination de la santé  
et de l'environnement  
Service public fédéral Santé publique, sécurité  
de la chaîne alimentaire et environnement  
Victor Hortaplein 40  
1060 Bruxelles

## **Bosnie-Herzégovine**

Dzejna Milaković Ramadani  
Spécialiste en chef des produits chimiques  
Ministère de la Santé et de la protection sociale  
de la République serbe de Bosnie  
Trg Republike Srpske 1  
78000 Banja Luka

## **Croatie**

Krunoslav Capak  
Chef de département  
Institut national croate de santé publique  
Rockefellerova 7  
10000 Zagreb

## **Danemark**

Lis Marie Keiding  
Conseillère technique spécialisée  
Autorité danoise de la santé et des médicaments  
Axel Heides Gade 1  
2300 Copenhague

## **Espagne**

Maria Vazquez Torres  
Ministère de la Santé, des services sociaux et de l'égalité  
Paseo del Prado 18-20  
28071 Madrid

## **Estonie**

Jelena Tomasova  
Directrice générale adjointe  
Conseil de la santé  
Paldiski mnt 81  
Tallinn 1061

## **Ex-République yougoslave de Macédoine**

Dragan Gjorgjev  
Conseiller en politique  
Institut de santé publique  
50 Divizija 6  
1000 Skopje

## **Finlande**

Anneli Törrönen  
Conseillère ministérielle  
Ministère des Affaires sociales et de la santé  
P.O. Box 33  
00023 Government

## **France**

Charles Saout  
Sous-directeur  
Ministère de la Santé et des affaires sociales  
Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement  
et à l'alimentation  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris

Caroline Paul  
Chef d'unité  
Environnement extérieur et produits chimiques  
Ministère de la Santé et des affaires sociales  
Sous-direction de la prévention des risques liés à l'environnement  
et à l'alimentation  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP

## **Géorgie**

Nana Gabriadze  
Chef de la Division Hygiène de l'environnement  
Centre national de lutte contre les maladies  
et de santé publique de Géorgie  
Ministère du Travail, de la santé  
et des affaires sociales de Géorgie  
9, M. Asatiani, str  
0177 Tbilissi

## **Hongrie**

Tamás Pándics  
Chef de département  
Institut national de l'hygiène de l'environnement  
Albert Flórián u. 2-6  
1097 Budapest

## **Irlande**

Siobhán McEvoy  
Conseillère principale en matière d'hygiène de l'environnement  
Ministère de la Santé  
Hawkins House  
Hawkins Street  
Dublin 2

## **Israël**

Orna Matzner  
Chef de l'unité des sciences  
Bureau du scientifique en chef  
Ministère de la Protection de l'environnement  
5 Kanfei Nesharim St.  
Jérusalem

Isabella Karakis  
Épidémiologiste de l'environnement  
Ministère de la Santé  
Yermiyahu 39  
91010 Jérusalem

## **Italie**

Mario Carere  
Département de l'environnement  
et de la prévention primaire  
Institut supérieur de la santé  
Viale Regina Elena 299  
00161 – Rome

Elisabeta Colaiacomo  
Expert en chef  
Département du développement durable,  
du changement climatique et de l'énergie  
Rome

Massimo Cozzone  
Responsable  
Ministère de l'environnement, du territoire  
et de la mer  
Département du développement durable,  
du changement climatique et de l'énergie  
Via C. Colombo 44  
00147 – Rome

Ivano Iavarone  
Département de l'environnement  
et de la prévention primaire  
Institut supérieur de la santé  
Viale Regina Elena 299  
00161 – Rome

## **Luxembourg**

Ralph Baden  
Biologiste  
Division de la santé au travail  
Ministère luxembourgeois de la Santé  
Villa Louvigny  
Allée Marconi  
2120 Luxembourg

## **Malte**

John Attard Kingswell  
Directeur  
Direction de l'hygiène de l'environnement  
Continental Business Centre, Old Railway Track  
SVR 9018, St. Venera

## **Monténégro**

Borko Bajic  
Institut de santé publique  
Dzona Dzeksona bb  
8100 Podgorica

## **Norvège**

Thor Erik Lindgren  
Conseiller principal  
Ministère de la Santé et des services sociaux  
Département de la santé publique  
Boks 8011 DEP  
0030 Oslo

## **Pays-Bas**

Joris van der Voet  
Ministère de l'infrastructure et de l'environnement

## **Pologne**

Wojciech Hanke  
Ministère polonais de la Santé

## **République slovaque**

Katarina Halzlova  
Autorité de santé publique de la République slovaque  
Trnavská 52  
826 45 Bratislava

## **République tchèque**

Ruzena Kubinova  
Division centrale de la surveillance de l'environnement  
et de la santé de la population  
Institut national de santé publique  
Prague Srobarova 48  
100 42 Prague

## **Royaume-Uni**

Dr Louise Newport  
Responsable des politiques scientifiques  
Changement climatique (Adaptation)  
et événements météorologiques extrêmes  
Protection de la santé, Ministère de la Santé  
Room 112, Richmond House  
79 Whitehall  
London SE1 8UG

## **Serbie**

Biljana Filipovic  
Chef de la Division de l'intégration européenne,  
de la coopération internationale et des projets  
Ministère des Ressources naturelles, des mines  
et de l'aménagement du territoire  
Division de l'intégration européenne, de la coopération internationale  
et des projets  
Omladinskih brigada 1  
11070 Belgrade

Bratislava Matic  
Collaboratrice indépendante pour l'hygiène  
et la santé environnementale  
Institut serbe de santé publique  
Doktora Subotica 5  
11000 Belgrade

## **Slovénie**

Marta Ciraj  
Secrétaire  
Ministère de la Santé  
Stefanova 5  
1000 Ljubljana

## **Suisse**

Dagmar Costantini  
Chef de programme  
Office fédéral de la santé publique  
Schwarztorstrasse 96  
CH-3003 Berne

## **Tadjikistan**

Kholmakhmad Nazarov  
Chef adjoint  
Service central de surveillance sanitaire et épidémiologique  
Ministère de la Santé de la République du Tadjikistan  
Chapaev Str. 8, Douchanbé

## **Représentants d'autres organisations**

### **Agence européenne de l'environnement (AEE)**

Dorota Jarosinska  
Responsable de projet  
Environnement et santé, Agence européenne de l'environnement  
Kongens Nytorv 6  
1050 Copenhague K  
Danemark

### **Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL)**

Genon K Jensen  
Boulevard Charlemagne 28  
B1000 Bruxelles  
Belgique

### **CEE-ONU**

Brinda Wachs  
Chargée d'affaires environnementales  
CEE-ONU, Palais des Nations  
1211 Genève 10  
Suisse



## **Centre régional d'Europe centrale et orientale pour l'environnement**

Marta Bonifertne Szigeti  
Directrice exécutive  
Ady Endre Str. 9-11  
Szentendre 2000  
Hongrie

Eva Csobod  
Expert en chef  
Environnement et santé  
Ady Endre Str. 9-11  
Szentendre 2000  
Hongrie

## **Coalition de la jeunesse européenne pour l'environnement et la santé (European Environment and Health Youth Coalition)**

Dovilė Adamonytė  
Membre du Conseil exécutif  
European Environment and Health Youth Coalition

M. Luisa Schulte  
Représentante de la jeunesse allemande  
10961 Berlin  
Allemagne

## **Commission européenne**

Tuomo Karjalainen  
Responsable de programme de recherche  
Commission européenne  
Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Direction de la santé  
1049 Bruxelles  
Belgique

Sofie Nørager  
Responsable des politiques  
Direction générale de la recherche et de l'innovation  
ORBN 08/108  
1049 Bruxelles  
Belgique

## **PNUD**

Christoph Hamelmann  
Responsable du projet régional VIH  
Santé et développement en Europe et en Asie centrale  
Centre régional pour l'Europe et la CEI  
Grosslingova 35  
811 09 Bratislava  
République slovaque

## **PNUE**

Wondwosen Asnake Kibret  
Responsable de programme  
11-13 Chemin des Anémones  
1219 Châtelaine, Genève  
Suisse

## **WECF**

Alexandra Caterbow  
Conseillère principale en matière de politique  
St.- Jakobs - Platz 10  
80331 Munich  
Allemagne

Johanna Hausmann  
Responsable de projet  
St.- Jakobs - Platz 10  
80331 Munich  
Allemagne

## **WBCSD**

Loredana Ghinea  
Chargée de la politique d'innovation et des avancées scientifiques  
Cefic, Av E Van Nieuwenhuyse 4  
1160 Bruxelles  
Belgique

## **Organisation mondiale de la santé**

### **Bureau régional de l'Europe**

Srdan Matic  
Coordinateur, Environnement et santé  
UN City  
Marmorvej 51  
DK-2100 Copenhague  
Danemark

Maria Neira  
Directeur, Protection de l'environnement humain  
Organisation mondiale de la santé  
Avenue Appia 20  
1211 Genève 27  
Suisse

Elizabet Paunovic  
Chef de bureau  
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne

Francesca Racioppi  
Conseillère principale en politiques et programmes  
UN City  
Marmorvej 51  
2100 Copenhague  
Danemark

## **Organisation mondiale de la santé (Secrétariat)**

Rodela A. Khan  
Conseillère technique  
Organisation mondiale de la santé  
Bureau de l'Union européenne  
14 rue Montoyer  
1000 Bruxelles  
Belgique

Marco Martuzzi  
Chef de programme  
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne

Bettina Menne  
Chef de programme  
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne

Leen Meulenbergs  
Directrice exécutive  
UN City  
Marmorvej 51  
2100 Copenhague  
Danemark

Carmen Rodriguez  
Conseillère technique  
Organisation mondiale de la santé  
Bureau de l'Union européenne  
14 rue Montoyer  
1000 Bruxelles  
Belgique

Cristiana Salvi  
Chargée de communication  
UN City  
Marmorvej 51  
2100 Copenhague  
Danemark

Oliver Schmoll  
Chef de programme  
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn, Allemagne

Julia Solovieva  
Attachée d'administration  
Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS  
Platz der Vereinten Nationen 1  
53113 Bonn  
Allemagne

Marina Hansen  
Assistante de programme  
UN City  
Marmorvej 51  
2100 Copenhague  
Danemark

## **Rapporteur**

Katherine Dedman  
194 Vinery Road  
Cambridge, CB1 3DS  
Royaume-Uni

## **Annexe 5. Principaux documents adoptés par l'EHTF**

### **1. Mandat du HIC**

## **Groupe de travail sur la santé face au changement climatique (HIC) Mandat**

**établi suite aux débats menés par l'EHTF lors de sa troisième réunion,  
Bruxelles (Belgique), 10 et 11 décembre 2013**

### **Introduction**

1. Le processus européen Environnement et santé se poursuit dans la perspective de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2016. Le Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF) est l'organe chargé de la mise en œuvre et du suivi de ce processus. Lors de la première réunion de l'EHTF à Bled, en septembre 2011, il a été proposé de créer le Groupe de travail sur le changement climatique et la santé, destiné à poursuivre les travaux du groupe de travail qui avait œuvré dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle de Parme.
2. En avril 2012, tous les membres de l'EHTF ont été invités à rechercher des candidats pour représenter leur pays ou organisation au Groupe de travail sur le changement climatique et ses effets sur la santé (HIC). À la date du 10 novembre 2013, 38 États membres et 5 organisations partenaires réunissant les conditions requises avaient désigné leurs représentants au HIC.
3. L'EHTF a mis en place le Groupe de travail sur le changement climatique et ses effets sur la santé (HIC) en application de l'article 20.2 de son règlement intérieur (adopté lors de sa première réunion, en 2011).
4. La première réunion du HIC a eu lieu à Bonn (Allemagne), du 4 au 6 juin 2012. Les représentants désignés ont examiné les dispositions relatives à l'organisation du travail et les autres questions statutaires concernant le HIC, et ils ont élaboré une proposition afin de la soumettre à l'EHTF pour examen et décision lors de sa prochaine réunion. Les participants à la réunion sont convenus que l'Allemagne (environnement) et le Royaume-Uni (santé) assureraient la coprésidence par intérim du HIC jusqu'à ce que l'EHTF ait achevé la mise en place du groupe de travail.

### **Champ d'action général du groupe de travail**

5. Le HIC facilite les échanges et la communication entre les États membres et les autres parties prenantes sur les questions liées au changement climatique et à la santé, et il soutient et favorise tout particulièrement la mise en œuvre des engagements pris en la matière dans la Déclaration de Parme, en suivant les orientations du Cadre d'action européen sur le changement climatique et la santé.
6. Le HIC aide les États membres de la Région européenne de l'OMS à protéger la santé de leurs citoyens des effets du changement climatique et à optimiser les effets bénéfiques sur la santé des modes de vie durables à faibles émissions de carbone, en échangeant des données d'expérience et des informations sur les politiques relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de celui-ci.

## Composition

7. L'ensemble des États membres de la Région européenne de l'OMS et des organisations et organismes membres de l'EHTF peuvent à tout moment désigner leurs représentants au HIC. Le mandat des membres du HIC dure jusqu'à ce qu'ils soient rappelés par la partie qui les a désignés. Les représentants peuvent être nommés, remplacés ou révoqués à tout moment par la partie qui les a désignés. Les décisions relatives à la composition du HIC sont communiquées par écrit au secrétariat du processus européen Environnement et santé, qui tient à jour un registre des désignations. Les coprésidents du HIC peuvent, en concertation avec les membres du groupe de travail, inviter d'autres organisations ou personnes à participer aux travaux du HIC, en particulier la CCNUCC et l'OMM.

## Mandat du HIC

8. Le Groupe de travail sur la santé face au changement climatique :

a. joue un rôle de catalyseur au regard de la promotion, de la mise en œuvre et du suivi des engagements en matière de changement climatique et de santé pris dans la Déclaration de Parme et dans l'« Engagement à agir » (2010) aux niveaux national et international, en suivant les orientations du Cadre d'action européen, à savoir :

i. intégrer les questions d'ordre sanitaire à l'ensemble des mesures, des politiques et des stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci ;

ii. renforcer les systèmes et services de santé, de protection sociale et environnementaux afin d'améliorer leur action sur les effets du changement climatique ;

iii. élaborer et renforcer les systèmes d'alerte rapide, de surveillance et de préparation en cas d'événements météorologiques extrêmes et de flambées de maladies ;

iv. formuler et appliquer des programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur le changement climatique et la santé ;

v. collaborer afin d'accroître la contribution du secteur de la santé à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de renforcer son rôle de chef de file en matière de gestion économe en énergie et en ressources ;

vi. encourager la recherche et le développement, ainsi que les avancées dans le domaine de la création de plateformes européennes d'information pour la diffusion systématique des meilleures pratiques, de la recherche, des données, des informations et des technologies.

b. constitue un dispositif d'échange de données d'expérience et de présentation de bonnes pratiques de mise en œuvre (par exemple en ce qui concerne les évaluations de vulnérabilité, les plans nationaux d'adaptation, les services de santé plus respectueux de l'environnement, les mesures d'atténuation favorables à la santé, les mesures de prévention des catastrophes – telles que les plans d'action sanitaire contre les pics de chaleur et la prévention des inondations, les mesures de prévention et d'intervention contre les maladies infectieuses influencées par le climat, les autres effets du climat sur la santé, les modes de vie sains, etc.) et encourage le travail en partenariat entre les pays et les parties prenantes ;

c. apporte la contribution du secteur de la santé aux autres processus relatifs au changement climatique et au développement durable (tels que les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et les objectifs de développement durable), et facilite l'interaction avec les organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement, du changement climatique et du financement.

d. met au point les communications sur le changement climatique et la santé – en vue de leur examen par l'EHTF – qui seront faites lors de la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2016.

### **Fréquence des réunions**

9. Le HIC se réunit tous les ans. La mise sur pied et l'organisation des réunions répondent à un souci de développement durable et de limitation des déplacements. Les activités menées entre les réunions s'effectuent par la voie électronique à l'aide d'Internet et des autres modes de communication appropriés. Des réunions peuvent être consacrées à des thèmes importants ou des priorités particulières, ce qui permet d'examiner de manière approfondie le sujet en question, d'en débattre et de prendre des mesures en conséquence.

### **Méthodes de travail proposées**

10. Le fonctionnement du HIC est régi par le règlement intérieur de l'EHTF. Le HIC peut inviter des experts à ses réunions ou organiser des réunions techniques sur un sujet exigeant et justifiant des travaux techniques approfondis. Le HIC peut commander des travaux techniques spécifiques et approuver la synthèse des résultats.

11. Le HIC élit deux coprésidents, l'un issu du secteur de la santé et l'autre, du secteur de l'environnement.

12. Le HIC fait rapport à l'EHTF sur l'avancement de ses travaux.

## ***2. Mandat du Groupe de travail spécial de l'EHTF***

1. L'EHTF met en place le groupe de travail spécial afin qu'il aide aux préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours, conformément à l'article 20.2 de son règlement intérieur.

2. Le groupe de travail spécial a pour vocation d'apporter son soutien au président et au coprésident de l'EHTF sur différents aspects relatifs à la préparation de la réunion d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF, qui aura lieu en Israël à l'automne 2014.

3. Le groupe de travail spécial apporte également son soutien au président et au coprésident de l'EHTF ainsi qu'au secrétariat dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail intersessions 2014.

4. Le groupe de travail spécial est composé de représentants des États membres et des parties prenantes au processus européen Environnement et santé sur la base du volontariat. Les représentants suivants des États membres et des parties prenantes au processus européen Environnement et santé se sont proposés pour faire partie du groupe de travail spécial jusqu'à la réunion d'évaluation à mi-parcours de 2014 :

1. Alexander Nies (Allemagne), président de l'EHTF
2. Thor-Erik Lindgren (Norvège), coprésident de l'EHTF
3. Krunoslav Capak (Croatie), président sortant de l'EHTF
4. Robert Thaler (Autriche), prochain coprésident de l'EHTF
5. Massimo Cozzone (Italie), représentant du pays d'accueil de la Conférence de Parme
6. Louise Newport (Royaume-Uni), coprésidente du HIC
7. Orna Matzner (Israël), représentante du pays d'accueil de la réunion d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF en 2014
8. CEE-ONU
9. PNUE
10. OMS

5. Le groupe de travail spécial tient l'ensemble des membres de l'EHTF régulièrement informés de ses travaux.
6. Le groupe de travail spécial se concerta en tant que de besoin avec le CMES et ses membres suppléants, afin d'optimiser la communication entre l'EHTF et le CMES et de garantir la cohérence de leurs travaux.
7. Le groupe de travail spécial bénéficie de l'assistance du secrétariat de l'OMS. La langue de travail est l'anglais.
8. Le groupe de travail spécial est convoqué par le président de l'EHTF en accord avec le secrétariat. Dans toute la mesure du possible, le groupe de travail spécial a recours aux moyens de communication électroniques dans le cadre de ses activités (téléconférence, visioconférence, courrier électronique, etc.). Le groupe de travail spécial peut décider, si nécessaire, d'organiser des réunions, en gardant à l'esprit la nécessité de faire le meilleur usage des ressources.
9. Les activités du groupe de travail spécial font partie du programme de travail intersessions de l'EHTF pour 2014.



## **Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe**

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

### **États membres**

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Biélarus  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Ex-République yougoslave de Macédoine  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Kazakhstan  
Kirghizistan  
Lettonie  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Ouzbékistan  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République de Moldova  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Tadjikistan  
Turkménistan  
Turquie  
Ukraine

## **Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe**

Marmovej 51 DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark

Tel.: +45 45 33 70 00 Fax: 45 45 33 70 01 E-mail: [postmaster@euro.who.int](mailto:postmaster@euro.who.int)

Web site: [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int)